Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/11/2026 à 12h10
Référence de l'AR : 054-215404393-20261102-ARR1202026-AR

| DEPARTEMENT |
| --- |
| **MEURTHE ET MOSELLE** |
| CANTON |
| **GRAND COURONNE** |
| COMMUNE |
| **PULNOY** |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE N°120 / 2026

Liberté – Egalité – Fraternité

# ARRETE DU MAIRE

**OBJET** : Délégation de fonctions et de signature à **Monsieur Cyrille LOUIS, conseiller municipal**

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal
- **Vu** le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026, portant élection de Monsieur Cyrille LOUIS au poste de 6ème Adjoint au Maire
- **Vu** l'arrêté de délégation N°53/2026 du 21 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Cyrille LOUIS, 6ème adjoint au Maire
- **Vu** la démission de Monsieur Cyrille LOUIS de ses fonctions de 6ème adjoint acceptée par Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 20 octobre 2026
- **CONSIDERANT** que cette démission met fin à la délégation de fonctions et de signature susvisée à la date du 20 octobre 2026
- **CONSIDERANT** que Monsieur Cyrille LOUIS conserve son mandat de conseiller municipal
- **CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à **Monsieur Cyrille LOUIS, Conseiller municipal**

## ARRETE

**Article 1** : **Monsieur Cyrille LOUIS, conseiller municipal** reçoit délégation de fonctions, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et en lien avec Monsieur Florian SAINT-PIERRE, 6ème adjoint.

Cette délégation comprend :

- Pilotage politique du projet « aires de jeux »
- Pilotage du dossier « cheminements piétons »
- Suivi du parc des véhicules municipaux.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/11/2026 à 12h10
Réference de l'AR : 054-215404393-20261102-ARR1202026-AR

N°120 / 2026

**Article 2** : Cette délégation entraine délégation de signature de tous les actes administratifs, documents et courriers relatifs aux actions énumérées à l'article 1.

**Article 3** : La signature par Monsieur Cyrille LOUIS des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : *« Par délégation du MAIRE ».*

**Article 4** : Toute action effectuée en vertu de cette délégation de fonctions devra être rendue compte au Maire. Par ailleurs, un rapport annuel lui sera adressé.

**Article 5** : Le Maire et le Comptable public de la Commune de Pulnoy, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Le Comptable public de la Commune de Pulnoy
- Monsieur Cyrille LOUIS
- Monsieur Florian Saint-Pierre
- Publication sur le site internet de la Commune de Pulnoy

A PULNOY, le 2 novembre 2026

Le Maire,

Sandrine ARNAUTOU




*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de. NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.*